

Santé

LE BY-PASS UNE OPERATION CONVOITEE !

Dans le Maine-et-Loire on compte 7000 obèses éligibles à la chirurgie. Grâce à deux chirurgiens angevins, ils ont la possibilité d'être opérés dans un délai minimum de six mois.

L'obésité est un excès dû à un surplus de graisses. On parle d'obésité en cas d'Indice de Masse Corporel (IMC) supérieur à 30.

A la clinique de l'Anjou, le Docteur Guillaume Becouarn est un des deux chirurgiens qui pratiquent l'opération chirurgicale du By-pass. Celle-ci consiste à réduire la taille de l'estomac tout en court-circuitant 2,5 mètres d'intestin grêle sur les sept mètres habituels. Les patients ont la possibilité d'être opérés s'ils ont un IMC supérieur à 35 avec des complications (Hyper tension artérielle, Syndrome d'apnée du sommeil, Diabète type 2) ou avec un IMC supérieur à 40. Celui-ci se calcule en divisant le poids par la taille au carré.

Avant l'opération les patients ont l'obligation d'essayer un régime. Si celui-ci échoue, ils ont la possibilité d'avoir recours à l'opération. Lorsque la demande est acceptée, ils sont pris en charge par une diététicienne. La durée d'hospitalisation est d'environ 4 à 5 jours.

Cette opération comporte deux sortes de risques : les risques de carence (perte de vitamines) et les risques opératoires (anesthésie). Le CHU d'Angers est le seul à avoir la

possibilité d'opérer les mineurs. Cette opération est plus pratiquée chez les femmes malgré le taux égal d'obésité. Cela s'explique par le regard des gens moins tolérant avec les femmes obèses.

Florian MORY & Alexandre HUCHET, 4B
Collège St Jean de la Barre , Angers

Légende : photo 1 et photo2



Le docteur Guillaume BECOUARN en pleine opération du By-pass à la clinique de l'Anjou à Angers